MAIRIE DE FAUVERNEY 21110



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Décembre 2020

Convocation du 03 décembre 2020

Etaient présents: François BIGEARD (Maire), Benjamin BONIN (1^{er} adjoint), Johan GENDRE (2ème adjoint), Bernard CORNEMILLOT (3ème adjoint), Christophe POULLEAU (4ème adjoint), Denis BONIN, Emmanuel EYRAUD, Marie-Anne FANJAUD, Cyril GIRARD, Caroline JACQUES, Sandrine LAGARDE, Elise LAMBERT, Dominique RAVERAT, Véronique VINCENT.

Absent : Jean-Luc DERECLENNE

1. Avenants aux marchés complexe scolaire,

Trois avenants ont été soumis à l'avis de la commission d'appel d'Offres du 08/12/2020.

Avenant 1 REALIS MOE (OPC):

Suite aux différents aléas de chantier et demandes de travaux supplémentaires nécessitant la prolongation de la durée de la mission (retard de chantier de 2 mois lors du gros oeuvre, et arrêt du chantier suite au COVID-19) l'entreprise REALIS demande un supplément de 5 550 € HT.

Le montant du marché initial était de 27 961.92 € HT le passant à 33 511.92 € HT avec l'avenant.

La commission CAO a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

Avenant 02 marché de maîtrise d'œuvre :

Reprise totale des études des réseaux et systèmes d'évacuation des EP du Groupe Scolaire en construction : Suite aux interventions et interactions des riverains mais aussi de l'aménageur du futur lotissement situé en aval du projet de construction du nouveau groupe scolaire, la solution initiale retenue et approuvée par la commune ne peut plus être réalisée.

De plus en amont, les eaux pluviales de la cour de l'école actuelle, lors de gros épisodes pluvieux, se déversent dans la propriété d'un riverain, la petite canalisation débouchant sur le terrain de l'école en construction n'étant pas en capacité d'en accepter le débit.

Par conséquent, la commune a demandé une refonte complète du projet du système d'évacuation des Eaux Pluviales de l'école en construction, incluant des solutions pour remédier aux inondations subies par les riverains de l'actuelle école.

· Esquisse de scénario alternatif pour l'accès au projet de groupe scolaire

Compte-tenu des difficultés d'accès au projet dans les conditions actuelles, la Commune a souhaité engager une étude de phase esquisse pour revoir l'aménagement de l'accès, depuis la rue de la Liberté, jusqu'au groupe scolaire projeté. Cette demande avait été faite le 05/06/2018 mais jamais régularisée dans un avenant.

Ainsi selon les offres techniques et financières du bureau d'études cotraitant EVI il convient de comptabiliser :

· Reprise totale des études des réseaux et systèmes d'évacuation des EP du Groupe Scolaire en construction,

Montant H.T: 9 220.00 €

Esquisse de scénario alternatif pour l'accès au projet de groupe scolaire non pris en compte dans le montant total du marché.

Montant H.T: 975,00 €

Soit

Montant initial du marché	206 175,00 € HT
Montant de l'avenant N°1	(+30,83%) 63 571,29 € HT
Montant du present avenant (2)	(+4,94%) 10 195,00 € HT
Nouveau montant du marché	279 941,29 € HT

La commission CAO émet un avis favorable à cet avenant 2.

Avenant 03 lot 1 VRD:

le devis final reprenant les moins-values au marché initial et les travaux supplémentaires demandés par la maitrise d'ouvrage/maitrise d'œuvre résulte une augmentation de 36 814,43€ HT (44 177,32 € TTC) du marché initial se répartissant comme suit :

- Travaux demandés pour régler, en cas de fortes pluies, les débordements, sur les propriétés riveraines, de la cour de l'école actuelle : 6 370,79 € HT
- Travaux induits par l'obligation de création d'une aire de retournement de bus, la géométrie des circulations dans le lotissement ne permettant pas le passage de car : 11 992,33 € HT
- Travaux « sortie du lotissement » au niveau de la nouvelle rue face au groupe scolaire : 4 197,25 € HT
- Travaux en prévision de la reprise des raccordements EU /EP de la mairie et de l'école actuelle : 3 676,59 € HT
- Travaux en plus-values/moins- values proprement dites au marché initial et concernant le groupe scolaire : 10 577,47 € HT (inclus entre autres le petit aménagement devant le monument aux morts, le raccordement EU du hangar communal, le changement dans la gestion du rejet des eaux pluviales du groupe scolaire).

Soit

	TOTAL H.T.	T.V.A 20,00%	Montant TT(
<u>Plus value</u>	36 814,43 €	7 382,89 €	44 177,32
Mains value	0,00 € ;	0,00 €	9,00 (
TOTAL	36 814,43 €	7 362,89 €	44 177,32
OUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :			
uité au présent avenant le nouveau montant du marché est de :	TOTAL HT	T.V.A 20,00%	Montant TT(
MONTANT INITIAL DU MARCHE GLOBAL	496 979,56 €	99 395,91 €	596 375,47
RÉPARTITION MODIFIÉE PAR AVENANT		5	10 mm 5 care 240 50 - 141 2ma 646 586 586 585 5814-
N°01 PART EIFFAGE MANDATAIRE	294 791,66€	58 958,33€	353 749,99
PART PENNEQUIN COTRAITANT	202 187,90€	40 437,58€	242 825,48
MONTANT DE L'AVENANT N'2	15 649,38 €	3 129,88 €	18 779,26
DONT PART EIFFAGE MANDATAIRE	0,00 €	0,00€	0,00
PART PENNEQUIN COTRAITANT	15 649,38 €	3 129,88 €	18 779,28
MONTANT DE L'AVENANT N'3	36 814,43 €	7 362.89 €	44 177,32
Dont PART EFFAGE MANDATAIRE	36 814,43 €	7 382,89 €	44 177,32
PART PENNEQUIN COTRATANT	0,00€	0,00€	0,00
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	549 443,37 €	109 888,67 €	659 332,04
Dont PART EIFFAGE MANDATAIRE	331 606,09 €	66 321,22 €	397 927,31
PART PENNEQUIN COTRAITANT	217 837,28 €	43 567,46 €	261 404,74

Le montant de Faveriant N°13 en pourcentage par rapport au montant Part PENNEQUIN initial du marché est de :

0,005

La CAO émet un avis favorable à cet avenant 3.

Ainsi M. Le Maire informe le conseil que dans le cadre de la délibération 2020-07-07d l'autorisant à signer les avenants liés aux marchés, il signera les 3 avenants présentés. Il précise que malgré ces avenants, les dépenses restent dans l'enveloppe financière initiale prévue.

2. Présentation des RPQS SINOTIV'EAU CSE Fauverney,

M. Dominique RAVERAT présente les rapports 2019 sur les prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Les rapports sont consultables par toutes personnes au secrétariat de mairie durant les horaires d'ouverture.

3. Courrier CCPD extension ZAE de Boulouze,

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la CCPD adressé au conseil municipal sollicitant :

- la modification du PLU de la zone agricole située à Boulouze en zone urbaine d'Equipement,
- le reversement de la TA au profit de l'intercommunalité.

La CCPD aux termes d'une convention avec la commune s'engage à prendre en charge toute dépense engagée dans le cadre de l'aménagement de cette nouvelle zone.

Le conseil municipal émet les éléments suivants :

Il s'agit d'une zone entièrement irriguée par le bassin et donc à très grande valeur agricole,

Est-il judicieux de laisser partir cette zone agricole?

Quel est l'intérêt pour la commune de faire cet agrandissement ?

La commune est toujours en poursuite judiciaire avec la CCPD pour la première zone,

La commune perd certes de la taxe foncière, mais est-ce judicieux au vu de la valeur de la terre agricole?

Le SCOT dans le cadre d'un schéma de cohérence territoriale est dans l'esprit de ne plus construire sur des terres agricoles,

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas apporter une suite favorable à la demande de la CCPD, Fauverney souhaitant conserver son environnement agricole.

4. Décisions modificatives,

Le montant FPIC 2020 est de 2189 € alors que prévu au BP 1250€ (base 2019)

Ainsi M. Le Maire propose la DM suivante :

Compte 739223 (chap 014) D/F +939.00€ Compte 6228 (chap 011) D/F -939.00€

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative.

5. Rythmes scolaires rentrée scolaire 2021,

Depuis la rentrée scolaire 2017, l'introduction d'un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le décret n°2017-1118 du 27juin 2017 (dérogation de type 3 : possibilité d'organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours) nous a permis d'adopter ce rythme pour l'école de Fauverney pour une durée de 3 ans.

Cette dérogation arrive à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021. Il appartient, dès à présent, au Maire de la commune de présenter une nouvelle demande d'organisation scolaire.

La commune a la possibilité d'opter pour un retour à une organisation type 4,5 jours ou de renouveler la demande de dérogation de type 3 (rythme actuel) en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (collectivité, enseignants, parents...)

Le choix des rythmes scolaires a été soumis au vote du conseil d'école du 03 novembre dernier. La reconduction de la dérogation de type 3 a été approuvée à l'unanimité.

Après délibération le conseil municipal décide par 13 voix « pour » et une abstention de reconduire l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours et procédera à nouveau à une demande de dérogation.

6. Affouages 2020-2021, prix de vente du stère,

le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

décide de reconduire le prix du stère de bois d'affouages à Fauverney à 4.50 € pour la saison 2020-2021 pour les personnes domiciliées sur Fauverney.

Et retient 9 € le stère de bois pour le recouvrement des affouages des personnes extérieures à la commune.

7. Création d'une commission Parc de Chassagne,

M. le Maire présente le projet de mise en valeur de l'entrée du parc de Chassagne et son embellissement en créant un jardin.

Afin de suivre le projet et les travaux, il explique qu'il serait souhaitable de créer une commission Parc de Chassagne,

Sont membres: Benjamin Bonin président, Johan Gendre, Dominique Raverat, Elise Lambert, Sandrine Lagarde, Caroline Jacques, Emmanuel Eyraud, Christophe Poulleau.

8. Renouvellement de fermages,

Les baux à ferme délibérés le 07 décembre 2010 sont arrivés à échéance après les récoltes 2019, il convient de renouveler ces fermages.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de renouveler les 6 baux concernés dans les mêmes conditions pour une période de 9 années qui commenceront à courir après les après les récoltes 2019 pour se terminer après les récoltes de 2028. Les baux seront indexés annuellement sur l'indice des fermages.

Les montants des nouveaux baux sont les suivants :

ZK 72 p pour 0.60 ha bail consenti à M. Quillardet Claude : 79.69 €,

ZE 32 pour 0.9660 ha et ZE 29 pour 1.4570 ha bail consenti à EARL des sillons : 352.52 €

ZE 29 pour 2.4240 ha bail consenti à GAEC Goulu : 352.66 €

ZE 50 pour 2.4240 bail consenti à EARL Poulleau : 321.81 €

ZE 32 pour 0.594 ha bail consenti à EARL Framoisy: 86.42 €

ZE 17 pour 0.9860 ha et ZE 50 pour 0.843 ha bail consenti à EARL Framoisy : 242.91 €

D'autre part la convention avec la Safer concernant la mise à disposition de terres sur la commune de Sainte Colombe des bois est à renouveler au 31/12/2020.

Le conseil décide de renouveler la convention pour une durée de 6 campagnes qui commencera à courir le 01/01/2021 pour se terminer le 31/12/2026. Le montant de la redevance annuelle pour 2021 sera de 1000 €. Il sera indexé annuellement sur l'indice des fermages.

9. Renouvellement de contrats de travail,

M. Le Maire propose de renouveler le poste Adjoint technique 2ème classe (agence postale communale) qui arrive à échéance le 31/01/2021.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler un poste d'adjoint administratif IM 325, IB 348 à raison de 16H30 par semaine à compter du 01/02/2021 pour une durée de 1 an.

D'autre part, le poste d'Adjoint technique 2ème classe (gestion de la salle de Chassagne) arrive également à échéance le 31/12/2020.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 01/01/2021 pour une durée de 1 an à raison de 12H00 par semaine sur la base de l'IM 324, IB 343.

10. Bon de naissances « un bébé un arbre ».

Dans le cadre de l'opération « un bébé, un arbre », le conseil approuve à l'unanimité la somme de 80 € par arbre pour les familles ayant eu une naissance dans l'année.

11. Divers.

- Remerciements de la famille Vernardet pour l'attention de la commune lors des obsèques de M. Vernardet Jacques.
- Remerciements de la famille Léglise pour le bon de naissance de la commune pour leur petite fille Agathe.
- M. le maire présente le bilan 2019 des dépenses et recettes de la forêt communale de la Nièvre.
- Les bus du grand Dijon s'arrêtent devant le foyer rural, et remontent la rue du presbytère essentiellement le midi et le soir, et passent devant la mairie, ce qui est dangereux. Benjamin Bonnin sera l'interlocuteur et contactera le département à ce sujet.
- Communication municipale: certains administrés se plaignent de ne pas avoir d'informations du village. Panneau Pocket fonctionne bien. Panneau lumineux place de la grange est fonctionnel mais pas commode à renseigner. Un lien entre les 2 n'est pas possible. Le conseil n'est pas favorable à une page facebook. Un bulletin plusieurs fois dans l'année peut être envisagé.
- La rue du lotissement et le lotissement se nommera « le chemin des écoliers ». Approbation par 12 voix « pour » et 2 abstentions.
- Dominique : ▶ des poinçons sur la toiture du château de Chassagne sont en train de tomber du côté du perron. Une nacelle est à prévoir pour les ressouder. L'entreprise Contet Bourotte sera sollicitée.
 - ▶ Possibilité d'obtenir des subventions pour le remplacement des arbres malades à replanter Parc de Chassagne. L'ONF sera sollicité à ce sujet.
- Marie-Anne : les illuminations de noël ont elle été reçues ? Benjamin explique qu'elles sont réceptionnées et que la pose est en cours.
- Caroline : souhaite connaître les choix du CCAS pour les manifestations de fin d'année. Livraison d'un repas chez les aînés le 12 décembre (après 3 propositions, le clos du Roy a été retenu). Les membres du CCAS effectueront la livraison des repas. Une bouteille de vin et une plante seront également offertes.
 - Pour les aînées en maison de retraite : une étole, une plante, un litre de limonade et des chocolats seront apportés à chaque aînée.

Les vœux du maire n'auront pas lieu.

- Le bulletin municipal est en cours de rédaction.
- Emmanuel: Il reste des branches ... suite à la coupe des peupliers au bout de l'impasse d'Aval. Christophe rappellera l'entreprise pour savoir si elle se charge de l'évacuation. A défaut une entreprise sera contactée pour du broyage.
- Denis: Souhaite connaître où en sont les études suite aux fissures du château. L'entreprise Poly a effectué une expertise. Une étude de sol est souhaitable.
 - ▶Les flyers de stationnement gênant ont-ils été distribués ? M. Le maire explique qu'une action plus ciblée serait peut-être plus judicieuse. Le conseil est favorable. Une réflexion reste à mener.
- Benjamin: demande qu'un interlocuteur par commission soit nommé afin d'éviter les dysfonctionnements.

Le Maire François BIGEARD

age 5 sur 5